

Repoc EB 456 — Composant A

Fiche de données de sécurité · Traduction française · source anglaise issue du dossier source turc · MSDS_037 / EN-75 · Rév. 0 · 19.01.2022

1. Identification

Produit : Repoc EB 456, mélange, composant A. Usage : mortier de réparation et de collage bicomposant, sans solvant, à base de résine époxy. Fournisseur : MERKS Yapı Kim. San. Ve Tic. A.Ş., Polatlı Organize Sanayi Bölgesi, 202. Cadde, n° 15, Polatlı/Ankara ; tél./fax 0312 626 50 12 ; info@merks.com.tr. Urgence : Centre national antipoison (UZEM) 114 ; +90 312 626 5012. MSDS_037 / EN-75 ; révision 0, 19.01.2022.

2. Identification des dangers

Classification SEA : irritation cutanée, cat. 2, H315 ; irritation oculaire grave, cat. 2, H319 ; sensibilisation cutanée, cat. 1, H317 ; danger aquatique chronique, cat. 2, H411. Pictogrammes GHS07/GHS09 ; mention « Attention ». Composants dangereux : produit de réaction bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700) et dérivés oxirane mono[(C12-14-alkyloxy)méthyl]. H315 irritation cutanée ; H317 allergie cutanée possible ; H319 irritation oculaire grave ; H411 toxique pour les organismes aquatiques avec effets durables. La source répète H319 dans sa liste des mentions de danger ; cette répétition est signalée sans correction. Conseils P261 éviter de respirer poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols ; P264 laver mains/bras/visage après manipulation ; P272 ne pas sortir les vêtements contaminés du lieu de travail ; P273 éviter le rejet dans l'environnement ; P280 porter gants/vêtements/lunettes/protection faciale ; P302+P352 laver abondamment à l'eau et au savon après contact cutané ; P305+P351+P338 rincer prudemment les yeux plusieurs minutes, retirer les lentilles si possible et continuer à rincer. La source indique une irritation cutanée, une allergie cutanée possible et une irritation oculaire grave.

3. Composition / informations sur les composants

Produit de réaction bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700), CAS 25068-38-6, CE 500-033-5, indice CE 603-074-00-8 : 20–40 % ; Eye Irrit. 2 H319 ; Skin Irrit. 2 H315 ; Skin Sens. 1 H317 ; Aquatic Chronic 2 H411. Limites spécifiques : C ≥ 5 % pour Eye Irrit. 2 H319 et Skin Irrit. 2 H315. Dérivés oxirane mono[(C12-14-alkyloxy)méthyl], CAS 68609-97-2, CE 271-846-8, indice CE 603-103-00-4 : 3–5 % ; Skin Irrit. 2 H315 ; Skin Sens. 1 H317.

4. Premiers secours

Inhalation : transporter à l'air frais et maintenir une position facilitant la respiration. Peau : laver abondamment à l'eau et retirer les vêtements contaminés ; en cas d'irritation ou d'éruption, demander un avis/une assistance médicale. Yeux : rincer prudemment plusieurs minutes ; retirer les lentilles si elles peuvent l'être facilement, poursuivre le rinçage ; si l'irritation persiste, demander un avis/une assistance médicale. Ingestion : appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Symptômes : irritation cutanée, réactions allergiques cutanées et irritation oculaire. Traitement symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction adaptés : eau pulvérisée, poudre sèche, mousse, dioxyde de carbone. En cas d'incendie, des fumées toxiques peuvent être libérées. Ne pas intervenir sans équipement de protection adapté ; porter un appareil respiratoire autonome et une tenue complète.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Personnel non urgent : ventiler la zone de déversement ; éviter le contact avec la peau et les yeux et éviter de respirer poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou aérosols. Intervenant : ne pas intervenir sans équipement adapté ; voir section 8. Éviter le rejet dans l'environnement. Collecter le déversement, absorber les liquides ; remettre le matériau ou les résidus solides à une installation autorisée. Voir section 13.

7. Manipulation et stockage

Assurer une bonne ventilation. Éviter le contact avec la peau et les yeux ainsi que l'inhalation de poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou aérosols ; utiliser les équipements de protection individuelle. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation ; ne pas sortir les vêtements contaminés du lieu de travail ; ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation ; se laver les mains après manipulation. Stocker dans un endroit bien ventilé et frais. Aucun usage spécifique supplémentaire fourni.

8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Aucun paramètre de contrôle supplémentaire fourni. Assurer une bonne ventilation du lieu de travail ; porter des gants de protection, des lunettes de sécurité et des vêtements de protection adaptés. En cas de ventilation insuffisante, utiliser une protection respiratoire appropriée. Éviter le rejet dans l'environnement.

9. Propriétés physiques et chimiques

État : pâte ; couleur : blanche ; odeur caractéristique. Seuil olfactif, pH, évaporation relative, point de congélation/ébullition, point éclair, température de décomposition, densité relative de vapeur à 20 °C, densité relative, Log Pow, propriétés explosives/oxydantes et limites d'explosivité : aucune donnée disponible. Point de fusion : non applicable. Température d'auto-inflammation : 42 °C. Pression de vapeur : 6,7 hPa. Masse volumique : 1,65–1,70 g/cm³. Soluble dans l'eau. Viscosité : 135 KU. Aucune information supplémentaire en 9.2.

10. Stabilité et réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport ; il est stable dans les conditions normales. Aucune réaction dangereuse connue en utilisation normale. Aucune condition à éviter dans les conditions recommandées de stockage et de manipulation (voir section 7). Aucune information supplémentaire sur les matières incompatibles. Aucun produit de décomposition dangereux attendu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë : non classée. Irritation cutanée : provoque une irritation cutanée. Irritation oculaire grave : provoque une irritation oculaire grave. Sensibilisation respiratoire ou cutanée : provoque des réactions allergiques cutanées. Mutagénicité germinale, cancérogénicité, toxicité pour la reproduction, STOT exposition unique/répétée et danger par aspiration : non classés.

12. Informations écologiques

Toxique pour les organismes aquatiques avec des effets durables. Toxicité aquatique aiguë : non classée ; chronique : toxique avec effets durables. Persistance/dégradabilité, bioaccumulation et mobilité dans le sol : aucune information supplémentaire. Évaluation PBT/vPvB : aucune donnée appropriée. Ozone : non classé. Autres effets : aucune information supplémentaire ; commentaire GWPmix : aucun effet connu.

13. Considérations relatives à l'élimination

Éliminer le contenu et le récipient conformément aux consignes de tri d'un collecteur de déchets agréé.

14. Informations relatives au transport

ONU 3082 — MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. ADR : classe 9, groupe III, code M6, dispositions 274/335/601/375, limité 5 L, excepté E1, P001/IBC03/LP01/R001, emballage mixte MP19, citerne T4, TP1/TP29, code LGBV, véhicule AT, catégorie 3, dispositions V12/CV13, Kemler 90, plaque 90/3082, tunnel E. RID : code M6, dispositions 274/335/375/601, limité 5 L, excepté E1, P001/IBC03/LP01/R001, PP1, MP19, citerne T4, TP1/TP29, code LGBV, catégorie 3, W12, CW13/CW31, colis express CE8, danger 90. ADN : M6, dispositions 274/335/375/601, limité 5 L, excepté E1, transport T, équipement PP, cônes/lumières bleus 0. IMDG : polluant marin, dispositions 274/335/969, limité 5 L, excepté E1, P001/LP01, PP1, IBC03, citerne T4, TP2/TP29, EmS F-A (incendie)/S-F (déversement), arrimage A. IATA : excepté E1, limité Y964 (30 kg net), instructions passagers/cargo 964 (450 L net), cargo seul 964 (450 L net), dispositions A97/A158/A197, ERG 9L. Transport en vrac selon MARPOL annexe II/IBC : non applicable. La source déclare les dangers environnementaux « oui » pour ADR/RID/ADN/IMDG/IATA.

15. Informations réglementaires

Références réglementaires indiquées dans la source : règlement turc sur la gestion des déchets (Journal officiel du 02.04.2015, n° 29314) ; méthodes d'essai des propriétés physicochimiques, toxicologiques et écotoxicologiques (11.12.2013, n° 28848) ; santé et sécurité au travail avec les substances chimiques (12.08.2013, n° 28733) ; inventaire, contrôle, restrictions et interdictions des produits chimiques (26.12.2008, n° 27092). Selon la source, le produit ne contient pas de substance contrôlée ou interdite par le règlement sur la réduction des substances appauvrissant la couche d'ozone (12.11.2008, n° 27052).

16. Autres informations

Skin Sens. 1 : sensibilisation cutanée, catégorie 1 ; Skin Irrit. 2 : irritation cutanée, catégorie 2 ; Eye Irrit. 2 : irritation/lésions oculaires graves, catégorie 2 ; Aquatic Chronic 2 : danger aquatique chronique, catégorie 2. H315 provoque une irritation cutanée ; H317 peut provoquer une allergie cutanée ; H319 provoque une irritation oculaire grave ; H411 toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Les informations de cette fiche reposent sur les connaissances et l'expérience disponibles à sa date de préparation et ne garantissent ni exhaustivité ni exactitude. Elles guident la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet en sécurité ; elles ne constituent ni garantie ni spécification de qualité. Elles s'appliquent uniquement au mélange indiqué et peuvent ne pas être valables en cas de mélange avec d'autres matières ou d'utilisation dans un autre procédé.